REFERENTIEL POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION DE FORMATEURS PSSM DELOCALISEE

Formation de formateurs PSSM – 5 jours

Document mis à jour le 26/10/2026

Objectif du document :

Expliquer le cadre dans lequel une structure peut solliciter l'organisation d'une formation de formateurs PSSM dans ses locaux et pour ses agents.

La grande majorité de l'offre de formation de formateurs PSSM a lieu dans les locaux du siège de l'organisation, à Lyon. Toutefois, certaines sessions peuvent être organisées de manière délocalisée, à la demande d'organisations qui souhaiteraient proposer une formation dans leurs locaux (ou dans un lieu qu'ils identifieraient et qui réponde aux critères mentionnés ci-dessous).

Remarque importante : nous attirons l'attention sur le fait que l'organisation d'une formation au sein des locaux d'une structure tiers ne signifie pas que la formation est adaptée aux besoins de celle-ci (ni les contenus de formation, ni les process mis en place par PSSM) ; la formation reste standardisée.

1. CONDITIONS PREALABLES A REMPLIR

1.1 Conditions matérielles

L'organisation doit être en mesure de :

- Accueillir durant 5 jours un groupe de maximum de 16 stagiaires, avec deux instructeurs PSSM, soit 18 personnes au total.
- Déroulement de la formation sur 5 jours, **du lundi au vendredi inclus**. Les deux derniers jours, le groupe est scindé en deux pour les évaluations.
- **Durant la quinzaine qui précède la formation :** possibilité de réceptionner au moins deux colis comportant le matériel pédagogique et d'en informer PSSM France. Attention, il se peut que ces colis soient lourds et donc nécessitent une certaine logistique en cas de déplacement (par exemple si la salle se trouve à une certaine distance du lieu de livraison des colis).
- Mise à disposition de deux (2) salles répondant à aux critères mentionnés dans le tableau ci-dessous :

PSSM Formation
Le New Worker
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
formationformateurs@pssmfrance.fr
pssmformation.fr
Siret : 979 886 736 00029
Numéro Déclaration Activité : 846 921 865 69
SASU au capital de 50 000€

Critères de validation des salles de formation

Horaires	**8h – 18h**	
Salles de formation	**Salle 1 – Du lundi au vendredi** - **60m² minimum** - Disposition en format îlots : 4 tables de 4 + 2 tables pour formateurs - Lumière naturelle - Disponibilité : 5 jours ○ 18 personnes : du lundi au mercredi ○ 9 personnes **:** jeudi et vendredi - **Accès fermé sur la pause déjeuner et en fin de journée** - Possibilité d'affichage sur les murs (Patafix ou ruban adhésif)	**Salle 2 – jeudi et vendredi** - **30m² minimum** - Disposition en format 2 îlots de 4 + 1 table pour formateur - Lumière naturelle - Disponibilité : jeudi et vendredi - 9 personnes - **Accès fermé sur la pause déjeuner et en fin de journée**
Matériel	- Vidéoprojecteur - Paperboard et/ou tableau blanc (avec marqueurs et feuilles) - Patafix ou ruban adhésif - Accès internet dans chaque salle - Rallonges électriques et connectiques nécessaires - Idéalement un accès à un photocopieur	
Pause	- Café d'accueil et viennoiseries le matin - Boissons chaudes tout au long de la journée	
Accessibilité	- Personnes à mobilité réduite - 20 min max en transport en commun depuis une gare - Parking (payant ou gratuit) à proximité	
Options	- Nous indiquer la possibilité d'une restauration sur place, ainsi que les tarifs. *Pour information, les stagiaires prennent en charge les frais liés à la restauration.* - Si la restauration n'est pas possible, renseignements sur les lieux de restauration à proximité	

1.2 Conditions liées aux candidats

L'organisation doit être en mesure de :

- Identifier un minimum de 16 candidats répondant aux critères de sélection tels que décrit par PSSM (disponibles ici : https://www.pssmformation.fr/devenir-formateur/).
- Les candidats doivent candidater à la formation via leur plateforme PSSM.
- Les candidats doivent recevoir une réponse positive de la part de PSSM quant à leur éligibilité à la formation.
- En cas de désistement, l'organisation peut décider de constituer elle-même sa liste d'attente (faite de candidats éligibles) ou de demander à PSSM d'assurer le remplacement des désistements, dans les conditions énoncées dans les CGV et le présent document.

PSSM Formation
Le New Worker
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
formationformateurs@pssmfrance.fr
pssmformation.fr
Siret : 979 886 736 00029
Numéro Déclaration Activité : 846 921 865 69
SASU au capital de 50 000€

2. PROCEDURE DE SOLLICITATION DE PSSM POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION DE FORMATEURS DELOCALISEE

Une fois les conditions préalables remplie, la demande d'organisation d'une formation de formateurs délocalisée est faite à PSSM via email à l'adresse formationformateurs@pssmfrance.fr. La demande contient :

- Confirmation du respect de l'ensemble des conditions préalables
- Partage de la liste des candidats éligibles
- Engagement à signer le devis et les CGV
- Partage des coordonnées d'une personne de contact pour l'organisation de la formation
- Identification de la ville et de la date souhaitée pour la formation (la date doit être antérieure de 3 mois minimum)

PSSM s'engage à faire une réponse à l'organisation dans les deux semaines suivants la demande émise. Si la réponse de PSSM est positive, des propositions de dates sont faites à l'organisation. Un devis à signer est également envoyé. Attention, le fait de remplir les conditions préalables ne garantit pas automatiquement l'acceptation de PSSM.

La signature du devis engage l'organisation à payer le montant indiqué, qu'il y ait des désistements ou non.

Une fois le devis signé, PSSM sollicite alors le pool des instructeurs habilités. Dès que les instructeurs confirment l'animation de la formation, cette dernière est confirmée.

Remarque importante : la tenue de la formation de formateurs aux dates demandées par l'organisation reste conditionnée à la disponibilité des instructeurs. En cas d'indisponibilité des instructeurs, une recherche de nouvelles dates est alors enclenchée par PSSM.

Une fois les dates confirmées, une réunion de cadrage est organisée entre PSSM et la personne de contact de l'organisation, permettant de fixer le retroplanning à respecter pour l'organisation de la formation. Le non-respect du rétroplanning établi peut conduire au report ou à l'annulation de la session.

PSSM Formation
Le New Worker
23 rue Paul Duvivier
69007 Lyon
formationformateurs@pssmfrance.fr
pssmformation.fr
Siret : 979 886 736 00029
Numéro Déclaration Activité : 846 921 865 69
SASU au capital de 50 000€